

DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 26 fl. 30 fl.
 14 » 16 »
 7 » 8 »

DES INSERTIONS.
 Lignes 1 fl. 50, timbre
 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION.
 à La Haye, Lager Nieuwstraat,
 derrière le Prinsengracht (Noordzijde).

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES.
 Chez M. Van Weelden, libraire,
 Spui, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE 12 Février.

Domaines du prince Frédéric.

Avons promis de revenir sur la question qui a été soulevée dans ces derniers jours, relativement à une indemnité qui serait due à l'état, par suite de la perte des domaines du prince Frédéric des Pays-Bas.

Je suis convaincu, que ni sous le rapport du droit, ni sous l'équité, la maison royale n'est obligée de s'imposer des sacrifices de ce chef, le roi n'est jamais montré disposé à résoudre cette difficulté, de manière à mettre à jamais un terme aux réclamations qui pourraient encore être élevées à ce sujet.

Dans le cas prévu par la note, remise tout récemment à la seconde chambre, c'est-à-dire, si les circonstances, auxquelles le feu roi Guillaume-Frédéric a rattaché l'exécution de sa dernière volonté, faite peu de temps avant son décès, viennent à se réaliser, le roi renoncera en faveur de l'état, aux deux créances, l'une de 2,055,000 florins, que, du chef de la succession de son auguste père, S. M. a acquises sur les canaux de la Meuse et du Grift. Cette cession aura encore un autre avantage pour l'état, sous le point de vue de l'intérêt industriel et commercial, si intimement lié à la possession de ces deux canaux.

Il est à regretter que cette proposition du roi a été appréciée comme elle l'a été, par la seconde chambre des Etats-Généraux.

On ne pouvait s'y attendre, car, bien qu'aux yeux de plusieurs personnes, la proposition royale ne soit qu'une espèce de transaction noble et généreuse, il est vrai, mais qui a cependant toujours pour objet des droits plus ou moins contestables; il en est, qui pensent, avec nous, que les réclamations auxquelles S. M. désire mettre un terme, ne sauraient soutenir un examen sérieux.

Avons que les avis sont partagés sur ce point, et que nous nous devons nous apprécier les lumières autant que nous pouvons, sur la loyauté, ont constamment défendu un système de rigueur.

Il ne nous semble donc pas inutile, de développer ici de nouvelles raisons qui nous ont été suggérées, il y a trois ans déjà, et dont aucun argument de nos adversaires n'est parvenu à nous démontrer jusqu'ici l'erreur.

Revenons succinctement les faits.

Par l'acte du 4 avril 1814, le roi actuel, alors prince héréditaire de Nassau, en faveur de son frère puîné, le prince Frédéric, a été forcé de s'arrêter à Bruges pendant quelque temps; mon maître, dans la louable intention de charmer mes loisirs, me proposa de me consacrer à l'étude des arts. J'acceptai.

Je me habituai au cercle, je remarquai un grand jeune homme blond, d'un caractère car depuis la conquête espagnole, la Flandre est brune. Ce jeune homme paraissait assez triste; il représentait à mes yeux le véritable type de la nation flamande. Je liai conversation avec lui; il avait un accent gascon pur-sang. Je liai conversation avec lui; il avait un accent gascon pur-sang. Je liai conversation avec lui; il avait un accent gascon pur-sang.

Il me dit qu'il était de Bordeaux. Je le voyais chaque jour; nous fumions ensemble. Un soir, il m'apprit, dans un moment de confiance, qu'il avait dix mille livres de rentes, et qu'il s'appelait Coquatrix.

Il me dit qu'il était de Bordeaux. Je le voyais chaque jour; nous fumions ensemble. Un soir, il m'apprit, dans un moment de confiance, qu'il avait dix mille livres de rentes, et qu'il s'appelait Coquatrix.

Il me dit qu'il était de Bordeaux. Je le voyais chaque jour; nous fumions ensemble. Un soir, il m'apprit, dans un moment de confiance, qu'il avait dix mille livres de rentes, et qu'il s'appelait Coquatrix.

son frère aîné arriverait à la souveraineté des Pays-Bas.

Mais au congrès de Vienne, le roi ceda les pays héréditaires de Nassau à la Prusse, et reçut en compensation le grand-duché de Luxembourg.

Le prince Frédéric aurait pu trouver dans la souveraineté éventuelle du Luxembourg, une compensation pour la perte de sa perspective sur l'héritage du pays de Nassau. Cependant, en vertu de la loi fondamentale de 1815, le Luxembourg fut incorporé comme province au royaume des Pays-Bas.

Rien de plus juste, par conséquent, que de faire indemniser ce prince par l'état, dont les revenus, et la force avaient reçu un accroissement pas suite de cette incorporation.

De là l'origine de la loi du 25 mai 1816, par laquelle certains domaines, du revenu de 190,000 fl. furent cédés en toute propriété au prince Frédéric, sous des clauses pareilles, en ce qui concernait l'entrée en possession et l'ouverture du droit héréditaire, à celles prescrites par l'acte du 4 avril 1814.

Par suite du traité du 19 avril 1839, et du changement apporté à la loi fondamentale en 1840, le Luxembourg fut séparé du royaume, et presque aussitôt l'opinion a été émise, que la loi du 25 mai 1816 devait également subir une modification.

Il était évident pour nous, et rien n'a pu encore ébranler notre conviction, que cette opinion prenait sa source dans une confusion de deux notions entièrement différentes.

On ne distinguait pas, ce qu'en droit on nomme cause, de la condition.

Le transfert de domaines fait au profit du prince Frédéric, n'était pas une donation conditionnelle, dépendante de l'union du Luxembourg aux Pays-Bas. Cette union était la cause de la loi du 25 mai. Je vous donne, sans condition, un jardin, parce que vous renoncez en ma faveur, à une maison que je n'aurais pu acquérir, si vous aviez voulu exercer vos droits. Vingt-cinq années s'écoulent, et un jour ma maison est détruite par un incendie; puis-je exiger maintenant, ou que vous me rendiez mon jardin, ou que vous me donniez une indemnité?

Que l'on nous cite la législation, qui ait jamais admis une semblable prétention en matière de donation ou de contrat.

On a répondu à ceci: soit, nous admettons que les droits du prince Frédéric sur les domaines, cédés par la loi du 25 mai 1816, soient réels, positifs, irrévocables, mais cela n'empêche pas la nation de réclamer une indemnité pour la perte de l'objet.

Une indemnité? Mais par qui serait elle due? Par la couronne, dit-on. Nous demandons de nouveau, laquelle? Est-ce celle du Luxembourg, ou bien la couronne des Pays-Bas? Sous quelque face que nous examinons la question, le résultat est le même. Ni par l'une ni par l'autre.

La donation des domaines au prince Frédéric était, de même que la séparation du grand-duché d'avec le royaume, le fait du pouvoir législatif. Il dépendait des Etats-Généraux, de ne pas consentir en 1816 à la donation, aussi bien que de refuser en 1840 leur assentiment à la séparation. Dans ce dernier cas, le grand-duché fût resté uni à l'état; s'il en est séparé aujourd'hui, à qui faut-il s'en prendre. Au grand-duc, ou bien au pouvoir constituant du royaume, qui a effacé le Luxembourg du rang des provinces néerlandaises? Et maintenant on réclamerait du grand-duc une indemnité!

Si, lorsque la seconde chambre des Etats-Généraux, formée en 1816, s'occupait de la révision de la loi fondamentale, un seul membre eût songé à voter contre la dissolution de la communauté entre le grand-duché et le royaume, sa voix n'aurait-elle pas été une voix dans le désert, et peut-on croire un seul instant, que l'assemblée eût partagé son opinion? N'avait-elle pas senti, que dans aucun cas les Pays-Bas ne pouvaient conserver le Luxembourg? Que par suite des événements politiques, la conservation du Luxembourg n'offrait aucun avantage à la Hollande et ne pouvait qu'être préjudiciable à l'état? Comment l'état pourrait-il donc, nous ne disons pas sous le rapport du droit, mais seulement sous celui de l'équité, réclamer, pour l'abandon du Luxembourg, une indemnité du nouveau possesseur de ce grand-duché?

Une réclamation à charge de la couronne des Pays-Bas, ne nous paraît pas plus fondée.

Supposons, qu'en 1815, Guillaume I^{er} eût demandé une indemnité pour avoir consenti à la réunion du Luxembourg au royaume. N'eût-on pas répondu: votre demande est inadmissible, puisque vous conservez comme roi ce qui est acquis par l'état. Aujourd'hui la couronne des Pays-Bas a perdu ce qui a été perdu par l'état. Et l'on voudrait que ce fût la couronne qui indemnifiait l'état de sa propre perte à elle?

En effet, de même que l'on ne peut pas, en alléguant que la cause de la donation des domaines de l'état a cessé, demander la restitution de ces domaines au prince Frédéric, de même on ne peut la demander au roi.

L'erreur que nous combattons, nous ne saurions le dire assez, provient de ce que dans toute cette affaire, on place sous ce roi et la nation en opposition l'un de l'autre, et que les Etats-Généraux agissent ensemble comme un seul homme.

On voit deux parties, où il ne faut voir qu'une seule. Le pouvoir législatif; on raisonne, comme s'il s'agissait ici d'un contrat, d'une vente, d'un prix d'achat, tandis qu'il est impossible d'en découvrir nulle part la moindre trace.

Sans parler de l'éventualité possible, d'après laquelle le royaume peut rentrer en possession des revenus des domaines du

Conton du Journal de La Haye. — 12-13 fév. 1844.

HISTOIRE D'UN ROI.

Il y a quelques années, un voyage en Belgique pour pouvoir dire à quel point j'avais passé la frontière, comme tout le monde. Ce qui me dans ma tournée artistique, ce fut le babillage perpétuel des hôtels de ville flamands dont le carrillon chante à toutes les demi-heures d'opéra-comique. Depuis Cambrai jusqu'à Bruxelles, j'ai entendu partout de la musique flamande, une cavatine à Douai, un morceau d'ensemble, un allégre à Tournay, un chœur à Anvers; à mon arrivée à Bruxelles, on fredonnait d'un bout à l'autre le chef-d'œuvre de Boieldieu.

Un soir, dans la louable intention de charmer mes loisirs, me proposa de me consacrer à l'étude des arts. J'acceptai.

Je me habituai au cercle, je remarquai un grand jeune homme blond, d'un caractère car depuis la conquête espagnole, la Flandre est brune. Ce jeune homme paraissait assez triste; il représentait à mes yeux le véritable type de la nation flamande. Je liai conversation avec lui; il avait un accent gascon pur-sang. Je liai conversation avec lui; il avait un accent gascon pur-sang.

Il me dit qu'il était de Bordeaux. Je le voyais chaque jour; nous fumions ensemble. Un soir, il m'apprit, dans un moment de confiance, qu'il avait dix mille livres de rentes, et qu'il s'appelait Coquatrix.

Il me dit qu'il était de Bordeaux. Je le voyais chaque jour; nous fumions ensemble. Un soir, il m'apprit, dans un moment de confiance, qu'il avait dix mille livres de rentes, et qu'il s'appelait Coquatrix.

Il me dit qu'il était de Bordeaux. Je le voyais chaque jour; nous fumions ensemble. Un soir, il m'apprit, dans un moment de confiance, qu'il avait dix mille livres de rentes, et qu'il s'appelait Coquatrix.

nées. Ah! si j'étais comme vous, comme le premier venu... si je dormais comme tout le monde enfin, j'épouserais Mlle Denizard ce soir ou demain matin... Je me ferai même noier, à la rigueur; mais, dans ma position, je ne m'appartiens pas; je ne puis compromettre mon avenir par une alliance qui pèserait sur toute ma vie, n'est-il pas vrai?

Je fis un signe de tête affirmatif.

— En 1830, reprit Coquatrix, j'ai cru un instant à la réalisation de mon rêve. Le trône se trouvait vacant par l'abdication de Charles X; je pensais qu'une circonstance heureuse ou fatale me ferait surgir de la foule pour me transporter aux Tuileries; mais vous savez le reste, le duc d'Orléans a accepté la couronne et moi j'attendais encore mon royaume.

— C'est triste, lui dis-je en forme de compliment de condoléance...

— Depuis cette époque, la Belgique, l'Espagne, la Grèce et le Portugal ont appelé au trône de nouvelles dynasties: je fus oublié. Alors je réfléchis sur le sens de ces mots: Tu seras roi. Je pensais qu'il y avait en ce monde plusieurs sortes de royautés: la royauté du génie, la royauté de l'élégance, etc., etc. En conséquence, j'allai à Paris, avec l'intention de me rendre à jamais illustre par mes bonnes fortunes, et de poser sur ma tête, à défaut de couronne royale, la couronne de la mode. Je voulais être le Brummel de la France, le lion de la société contemporaine... Mais hélas! j'étais blond et coloré... les romans modernes avaient inspiré la passion des faces blêmes et des cheveux noirs... J'échouai dans ma tentative...

A cet endroit du récit de Coquatrix, je ne pus résister à l'envie de serrer la main de cette jeune de la littérature de son époque.

Quelques jours après cette conversation, Coquatrix tomba chez moi comme une bombe; il était rayonnant.

— La sybille nocturne a-t-elle dit vrai?... Avez-vous trouvé votre royaume? lui demandai-je. Faut-il vous dire sire ou Monsieur?

— Mon ami, me répondit-il, j'ai pris une grande détermination. Avant de monter sur le trône qui m'attend je ne sais où... je dois commencer par me rendre digne des suffrages du peuple éclairé, qui me choisira pour son chef. Je ne veux plus filer lâchement aux pieds de mon Omphale flamande. Je vais voyager, pour m'instruire des usages et des coutumes des différentes nations du globe. En route, je crayonnerai le profil d'une constitution politique; cela fait toujours bien. Les princes de la Grèce n'agissaient pas autrement. Lorsque je reviendrai, je serai propre à faire un souverain distingué.

— Et vous partez seul?

— Non; j'emmenais avec moi Aristide Denizard, le fils du notaire. Vous comprenez qu'il me faut quelqu'un pour me donner la réplique.

— C'est trop juste. Et où allez-vous?

— Je n'en sais rien encore; je vais devant moi, à la recherche de mes états... Alors, bon voyage... bien des choses à l'humanité... Et je donnai une poignée de main à ce prétendant cosmopolite, dont je n'entendis plus parler pendant quatre années.

La semaine dernière, une circonstance fortuite, sur laquelle je reviendrai plus tard, me mit à même de connaître l'histoire complète du futur autocrate, mon ami Sébastien Coquatrix.

Coquatrix et Denizard avaient traversé la France incognito. D'étape en étape, ils étaient arrivés à Saint-Etienne, la ville aux manufactures d'armes. A la vue des fusils de gros calibre, Coquatrix, qui avait été un grand chasseur avant d'être un monarque, se réveilla, comme le jeune Achille, se réveiller ses instincts guerriers. Il songea que l'exercice de la guerre est le complément indispensable de toute bonne éducation royale. Comme on ne se battait nulle part en ce moment, et que d'ailleurs il n'avait pas encore de régiment à commander, le jeune Denizard résolut de faire une grande provision d'armes

et de se rendre à l'extrémité méridionale de l'Afrique; pour combattre les tigres, les lions et les éléphants. Cyrus avait commencé ainsi: ce précédent déterminait Coquatrix. Trois jours après, il s'embarquait à Marseille, faisant voile pour le cap de Bonne-Espérance.

Il n'était resté que quelques jours au Cap, malgré les supplications de Denizard, qui éprouvait le besoin de se reposer des fatigues de la traversée. Mon ami Coquatrix, toujours soutenu par son rêve et son espérance, ne voulait pas endormir son ardeur dans les délices de la Capoue africaine. Les éléphants et les grands lions l'appelaient. Il organisa donc une petite bande de guerriers et se lança à leur tête dans l'intérieur des terres jusqu'à la baie de Sainte-Lucie, dans les pays des Amazoulous. Il était en pleine Caférie.

Au bout d'un mois de chasse, Coquatrix et sa bande avaient fait un tel carnage, que le bruit des exploits de cet aventurier Européen était arrivé jusqu'aux augustes oreilles du grand Katchobana, soixante-deuxième du nom, lequel régnait sur la plus puissante tribu des Cafres de la grande et de la petite Caférie.

Un soir, Coquatrix et Denizard étaient tranquillement couchés sur l'herbe au bord de la rivière de Ompongola; ils se livraient à un bienfaisant repos, après les fatigues d'une chasse de quarante-huit heures, lorsque trois nobles Cafres de la tribu des Amazoulous, apparurent tout à coup à leur porte. Coquatrix se leva aussitôt pour recevoir convenablement ses hôtes. Les trois Cafres se engagèrent à partager sa couche champêtre; mais le plus vaillant d'entre eux, prenant la parole:

— Visage pâle, le grand Katchobana m'envoie vers toi pour te demander ton appui dans la guerre qu'il va entreprendre contre la tribu des Dingalounous. Katchobana n'a plus la force de soutenir sa masse... ses cheveux, antérieurs comme l'aile du corbeau, sont devenus comme l'aile du cygne. Quelle réponse dois-je porter au puissant Katchobana?

— Ma foi, dit Coquatrix en se grattant l'oreille, je ne demande pas mieux que de mener les Amazoulous à la victoire; mais encore faut-il que je sache si le bon droit est de leur côté.

— Katchobana est un grand chef, répondit le Cafre, il ne fait que des guerres justes. Les Dingalounous se disent les fils de la Grande Tortue; et ils ne sont que les neveux de la Petite Tortue; les Amazoulous ne peuvent supporter cette prétention de leurs ennemis. Parle; si tu ne veux pas combattre avec nous, Katchobana te tuera et te fera manger par sa fille, la divine Panda, plus belle que les étoiles du firmament.

— Ce Cafre ne manque pas de littérature, pensa Denizard, à part lui.

— Comment! s'écria Coquatrix, que les dernières paroles du Cafre avaient convaincu, ces roturiers de Dingalounous se prétendent aussi nobles que les Amazoulous. Guerriers, je suis prêt à vous suivre avec mon ami Aristide Denizard, que j'ai l'honneur de vous présenter. Je vous promets d'exterminer vos ennemis.

— Très-bien, dit le Cafre; suis-nous à Omphilos.

Coquatrix et Denizard arrivèrent à Omphilos, capitale des états de Katchobana. Ils furent reçus avec tous les honneurs dus à leur rang. Coquatrix sut si bien charmer le vieux monarque, que celui-ci le nomma général-en-chef de ses armées, qui se composaient de cent soixante-quinze hommes et d'une pièce de canon.

Le guerrier bordelais commença par aguerir ses soldats; il leur donna quelques principes de la tactique européenne. Après quoi il demanda et obtint la permission de voler à la victoire.

Coquatrix partit, à la tête de son armée, au devant des Dingalounous. Denizard remplissait auprès de lui les fonctions de major-général.

Après deux jours de marche, les Amazoulous rencontrèrent leurs ennemis.

prince Frédéric, il faut encore, en se plaçant sur le terrain de l'équité, ajouter aux arguments qui précèdent, la circonstance, que l'état a eu pendant quinze années consécutives la paisible jouissance des revenus du Luxembourg. En outre, Guillaume Ier a réuni à l'état, au lieu de l'accepter, ainsi qu'il en avait le droit, comme indemnité de ce qu'il perdait, personnellement par la révolution, les parties du Limbourg, situées sur la rive droite de la Meuse, cédées par la conférence en compensation de la moitié du grand duché restée à la Belgique. On sait que cet accroissement de territoire, effet du patriotisme du Roi, valut à la Hollande, indépendamment d'une ligne de continuité avec ses anciens territoires auxquels ce lien manquait autrefois, des districts qui ne nous appartenaient pas en 1790, ensuite une plus longue frontière avec l'Allemagne, notre alliée naturelle, et, enfin, plus de sûreté par la facilité de communications avec la place importante de Maestricht.

Quid douter, que ces avantages ne soient de beaucoup supérieurs au montant des revenus accordés au prince Frédéric? L'état est donc certainement loin d'avoir essayé aucune perte, et il ne pouvait conséquemment y avoir lieu, selon nous, à réclamer une indemnité quelconque en sa faveur.

La nation n'a pas non plus oublié, les pertes considérables auxquelles la maison royale s'est résignée encore en dernier lieu, dans l'intérêt de l'état.

Pour faciliter l'arrangement final avec la Belgique, et assurer le retour des domaines, qui doivent, en vertu de la loi fondamentale, servir à payer une partie des revenus de la couronne, la maison royale a fait le sacrifice de propriétés situées en Belgique et valant près de quatre millions de florins. Ces propriétés avaient une valeur bien plus grande encore aux yeux du roi, puisqu'elles étaient des monuments de la reconnaissance nationale envers la maison d'Orange. Eh bien, la maison royale n'est pas rentrée dans la possession intégrale de ces domaines. Une partie majeure en est restée à la Belgique, de sorte, que la couronne des Pays-Bas perd par là près de 150,000 fl. de revenu annuel, que la constitution lui avait assuré.

On se souvient aussi, que tout récemment encore, la maison royale s'est imposée de nouveaux et importants sacrifices, en s'engageant à réaliser la promesse, faite par le feu Roi Guillaume-Frédéric; de même qu'en déclarant, au nom du Roi régnant et du prince héréditaire, qu'elle entendait renoncer aux bénéfices de la constitution, relativement à l'exemption de l'impôt, et contribuer ainsi aux charges extraordinaires que l'on pourrait être obligé de faire supporter par le pays.

Mais ces dernières considérations ne sont que secondaires à nos yeux. Elles n'existeraient pas, que nous n'en considérons pas moins comme dénuées de fondement, soit au point de vue du droit, soit sous le rapport de l'équité, toute réclamation à une indemnité en faveur de l'état, du chef de la perte du grand-duché de Luxembourg.

Les dernières discussions à la seconde chambre nous ont prouvé, que le système contraire continue à y trouver des partisans. Nous respectons la conviction de ceux qui ne partagent pas notre avis, mais la divergence d'opinion qui existe à ce sujet, était à nos yeux un motif de plus, pour traiter de nouveau la question, et la soumettre au jugement de nos lecteurs.

Vendredi dernier, le roi a reçu avec les cérémonies d'usage, M. le chevalier de Baze, qui a eu l'honneur de remettre à S. M. ses lettres de créance comme ministre résident de S. M. la reine d'Espagne près le roi des Pays-Bas.

Le roi a daigné accorder la croix de chevalier de la Couronne de Chine à M. H. Strootman, en dernier lieu lecteur en mathématiques à l'académie royale militaire à Bréda.

Mercredi dernier il a été vendu de nouveau, de la main à la main, par la Société de Commerce, 7,500 balles de café Java, N° 7 en dépôt à Dordrecht, à raison de 20 1/2 cents,

Le conseil communal de cette ville, dans la séance du 10 de ce mois, a nommé membre des états provinciaux de la Hollande-méridionale, M. D. J. Byleveld, président du tribunal d'arrondissement à La Haye, et membre dudit conseil.

Le Staats-Courant publie trois états comparatifs sur la situation de notre marine marchande en 1842 et 1843, ainsi que le nombre d'arrivages et d'appareillages qui ont eu lieu dans les ports néerlandais durant les années 1831 à 1843.

Il résulte de ces états que pour ce qui concerne la navigation sous pavillon national, il y a eu, en 1843, comparé à 1842, un accroissement de 22,086 tonneaux pour les arrivages et de 3,499 pour les appareillages. Pour ce qui regarde la navigation sous pavillon étranger, il y a eu un décroissement de 16,100 tonneaux. Cependant les arrivages et les appareillages en général, pendant l'année 1843 présentent une augmentation de 9,485 tonneaux sur l'année 1842.

Le nombre des arrivages durant les années 1831 à 1843 a été comme suit :

ARRIVAGES.			
Sous pavillon néerlandais.		Sous pavillon étranger.	
Navires.	Tonnages.	Navires.	Tonnages.
30,776	3,808,953	40,501	5,848,534
APPAREILLAGES.			
20,022	2,934,815	24,277	3,236,552

Le nombre des navires de la marine marchande néerlandaise (non compris ceux qui servent à la pêche) s'élevait à la fin de l'année 1843 à 1,794 navires jaugeant ensemble 180,578 lasts. Ce nombre était au 31 décembre 1842 de 1760 navires et de 173,763 lasts; conséquemment il y a pour 1843, une augmentation de 34 navires jaugeant 6,815 lasts.

C'est demain mardi, le 13 de ce mois, qu'aura lieu à l'hôtel du *Nieuwe Doelen*, la soirée musicale de Mlle Rosalie Girschner, pianiste distinguée de Berlin. Le talent de cette jeune artiste, les noms des premiers artistes lyriques de notre théâtre français, qui ont bien voulu lui prêter leur concours, ainsi que le bon choix du programme, ne laissent aucun doute que tous les amis de l'art musical voudront assister à cette soirée musicale.

On écrit de Königsberg que la neige y est tombée en si grande quantité que les loups viennent roder en plein jour dans la ville, pour chercher quelque nourriture. A Nuremberg, la neige est tombée à une hauteur presque incroyable (8 pieds), il y a des endroits où l'on se croit au *Spitzberg*; et où les habitations sont enfermées dans la neige.

D'un autre côté on écrit du pays des Grisons (Suisse) que le froid y a atteint 23 degrés Réaumur, auquel a succédé un temps de neige qui a couvert d'un immense linceul montagnes et vallées. Pendant plusieurs jours consécutifs, la tourmente a été horrible sur les monts, mais les diligences s'en sont tirées heureusement. Ailleurs cependant, on a à déplorer des victimes. De 15 hommes qui, dans l'après-midi du 29, se mirent en route de Ponte pour traverser le mont Albula, 5 ont péri de froid et d'épuisement dans les neiges et les 10 autres sont parvenus à regagner le village, mais ayant les mains et le visage gelés. Ces mal-

heureux ont combattu 24 heures contre les éléments de la nature. On s'attend à apprendre encore de nouveaux sinistres, le mont Albula que du mont Scaletta, qui sont les plus redoutés des Alpes.

REVUE (Bavière), 3 février. Il est à craindre que les énormes masses de neige qui sont tombées ces jours derniers, Tyrol-Septentrional ne causent bien des accidents. Le premier sinistre a eu lieu le 28 janvier. Une terrible avalanche a brisé sur la grande route, immédiatement devant le château de Fernstein et couvert un moulin sous une hauteur de 75 p. de neige, et entre Lermöos et Nassereth, plusieurs milliers de vriers sont occupés à déblayer la route et à rétablir les communications. La hauteur ordinaire de la neige, sur la route de pruck est de 6 pieds, à plusieurs endroits il y en a de 15 pieds.

Bourse d'Amsterdam, du 10 février.

A l'ouverture de la bourse, les intégrales étaient un peu plus agréablement demandées en hausse sur leur dernier cours d'hier. Néanmoins, les vendeurs qui se sont présentés plus tard ont réprimé leur cours d'un p. c. Des autres fonds hollandais il n'y avait que les 4 1/2 p. c. qui ont offert.

Les actions de la Société de Commerce, restés hier à 141, étaient fort demandées, et leur cours éprouva une hausse de 1/2 p. c., mais par plusieurs ventes que s'y sont opérées, leur cote a retrogradé de plus de 1/2 p. c. Les actions du chemin de fer hollandais ont également éprouvé une baisse.

Les fonds espagnols se sont un peu relevés de leur baisse d'hier, et tégais étaient plus offerts et sont restés 1/2 p. c. au-dessous de leur dernier cours de l'argent: prêt à garantie 2 1/2 %; prolong. 2 1/2 %; escom. Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 % 55 1/2 à 1/2; Holl. 5 % 100 1/2; Commerce 140; Ardoins 21 1/2.

SOCIÉTÉ DES EFFETS PUBLICS, A QUATRE HEURES ET DEMI.

Amsterdam, dimanche 11 février.

Les demandes en intégrales étaient plus nombreuses qu'à la bourse et les actions de la Société du Commerce se sont également améliorées. Les fonds espagnols ont éprouvé une hausse par suite de leur cote élevée à Paris et Anvers.

2 1/2 % 55 1/2; Soc. du Commerce 140; Ard. 21 1/2 à 1/2. (Handels)

EXTERIEUR.

TURQUIE.

Une correspondance particulière parle d'une dépêche de Bourquency aurait envoyée récemment de Constantinople son gouvernement et dans laquelle ce diplomate s'exprime d'une manière très-inquiétante pour le repos intérieur de la pire ottomane.

Les désertions dans la garde nationale, organisée à l'instigation de Paris sont fort nombreuses. Il paraît que, nonobstant la promesse qu'on leur avait faite de ne pas les employer au service militaire réel, Riza-pacha en a incorporé une grande partie dans les troupes régulières, ce qui a donné lieu à une effervescence parmi la classe bourgeoise.

De plus on remarque dans toutes les branches d'administration la tendance à se débarrasser le plus promptement possible des employés européens. C'est ce que beaucoup de fonctionnaires supérieurs exécutent d'une manière si blessante que les législations européennes sont contraintes de réclamer. Le général sir Stratford Canning a protesté contre la destitution du général Walker. Là-dessus la Porte s'est entendue avec lui, et Walker garde sa décoration, que le grand-amiral Halil-pacha retire l'ordre de la destitution et qu'ensuite on ouvre à ce sujet des négociations particulières avec l'ambassade d'Angleterre. Peut-être M. Walker sera-t-il mis à la demi-solde avec le grade d'amiral. Le même sort pourrait bien atteindre le général Mus.

CONSTANTINOPLE, 17 janvier. A la suite d'un *memorandum* présenté par la Porte pour régler définitivement le mode d'administration de la Syrie, ainsi que l'indemnité payable par les Druses aux Maronites pour les dommages qu'ils leur ont causés,

Avant de donner le signal du combat, Coquatrix, qui avait lu l'histoire de Napoléon, se rappela fort à propos que le grand capitaine disait toujours quelques mots à ses soldats, pour les enflammer avant la bataille. Il voulut suivre cet exemple; il demeura un instant à réfléchir et se tournant tout-à-coup du côté de ses troupes:

— Guerriers, s'écria-t-il, n'oubliez pas que vous êtes Hottentots!... Cette brillante improvisation produisit un effet magique, les Amazoulous se précipitèrent sur les Dingalounous, leur tuèrent trente-cinq guerriers et mirent le reste en déroute. Coquatrix, ramené triomphant à Omphilos, fut présenté à la divine Panda.

Lorsque l'enthousiasme soulevé par les exploits de Coquatrix fut un peu apaisé, le jeune Bordelais demanda à Katchobana la liberté de quitter la cour d'Omphilos. Mais le vieux roi et la divine Panda ne voulurent point y consentir. Le chef hottentot déclara même un jour à mon ami qu'il lui accordait la main de sa fille, et que, par le fait de cette union, il passerait immédiatement prince royal et héritier présomptif de la couronne des Amazoulous.

Cette proposition fut rejetée. Coquatrix; mais, au premier mouvement d'hésitation, le roi déclara qu'il vaincrait les Dingalounous qu'il ne lui laissait pour toute alternative que la liberté d'épouser la princesse Panda ou le droit de convertir des chefs d'opposition en chefs de sa garde.

Coquatrix se résigna donc à accepter les fonctions de *coureur* à perpétuité; mais Denizard, qui redoutait ce genre d'occupation pour lui-même, supplia tellement son ami, que ce dernier consentit à devenir l'époux de la fille du roi.

Le jour du mariage, les grands dignitaires de l'état furent conviés à un banquet splendide. Chaque convive était devant lui des pieds d'éléphant, des pieds de rhinocéros et des pieds de Dingalounous. Katchobana, ayant un peu abusé de son dernier plaisir, eut une indigestion et mourut dans la nuit. Coquatrix fut proclamé roi, sous le nom de Coquatrix Ier.

L'oracle avait dit vrai, l'apparition n'avait point été trompeuse. Le premier acte d'autorité du nouveau monarque fut, d'élever Denizard à la dignité de chevalier de l'ordre royal de la légion de la Grande-Tortue. De plus, il le nomma ministre des finances, de la guerre et de l'intérieur; quant au portefeuille des affaires étrangères, qui n'avait jamais existé, il se le réserva.

Coquatrix se consacra donc au malheur de son peuple. Il supporta pendant trois mois la fardeau de la couronne sans trop se plaindre; mais pen-à-peu l'enfer du prit, il était dégoûté des grandeurs.

Malheureusement il ne pouvait faire un pas sans être accompagné d'une garde d'honneur, et si la fantasia lui était venue de traverser le ruisseau qui servait de frontière à ses états, ses fidèles sujets lui traient sans doute envoyé quelques balles dans la tête, pour qu'il ne se dérobat pas à leur amour. La position était critique; mais Coquatrix était un homme à expédients. Il résolut de sortir à tout prix de son royaume, il avait un plan arrêté.

Un matin, il demanda Denizard au palais. Celui-ci avait pris au sérieux sa position de ministre, il s'était fait courtisan et homme d'état. C'était le Richelieu de la tribu. Coquatrix regarda Denizard gouverner. Quand ils furent arrivés à Omphilos, ils portaient l'un et l'autre des pantalons, et, malgré les habitudes patriarcales du pays, ils avaient continué à se vêtir de ce vêtement de luxe. Seulement, Denizard, par un raffinement de courtoisie, avait eu soin, depuis l'avènement de Coquatrix, de rogner son pantalon au genou et de s'en faire une enjette courte, pour ne pas être habillé de la même manière que son souverain. Denizard eût été un grand politique partout.

— Sire, dit Denizard, qui était accouru auprès de Coquatrix, qu'y a-t-il pour le service de votre majesté?

— Sire, majesté! répondit Coquatrix, fatigué des exigences de l'étiquette...

Appelle-moi Sébastien.

— Jamais, sire! dit Denizard en s'inclinant...

— Eh bien, alors, interrompit le roi, donne-moi tous les titres que tu voudras, n'en parlons plus; voici de quoi il s'agit.

— J'écoute, sire.

Coquatrix resta un instant à réfléchir. Puis, relevant la tête avec une dignité superbe:

— Monsieur le ministre de la guerre, des finances et de l'intérieur, reprit-il, nous voulons répondre dignement à la mission que Dieu nous a confiée, en nous appelant au trône de la puissante nation des Amazoulous. L'organisation politique de nos états est mauvaise; en conséquence, nous voulons y remédier, et faire jouir nos peuples des bienfaits du gouvernement constitutionnel.

— Quoi! sire, s'écria Denizard étonné.

— Tol est notre bon plaisir.

— Les peuples de Votre Majesté ne sont pas encore assez avancés dans la voie de la civilisation.

— Notre devoir est de les pousser dans cette voie.

— Sire, Votre Majesté n'a pas réfléchi.

— Monsieur le ministre, reprit Coquatrix en se retournant pour ne pas rire, vous manquez à votre roi.

Denizard s'inclina et sortit, sur un signe de son souverain. Le lendemain, Coquatrix Ier convoqua son peuple sur la place publique, et déclara qu'il allait établir le gouvernement constitutionnel.

Les Hottentots se regardaient étonnés, ne comprenant rien aux paroles de leur chef.

Alors Coquatrix entra dans une longue explication sur la théorie du gouvernement représentatif, sur l'équilibre des trois pouvoirs, la théorie de l'opposition et la dignité de l'homme. Il fit flotter sous les yeux de ses sujets une telle perspective de félicités, que le peuple électrisé poussa, dans la langue du pays, des cris terribles de vive la liberté! vive le gouvernement parlementaire! Un Cafre profita de la circonstance pour casser familièrement la pipe que le monarque portait suspendue à sa ceinture.

— Cela va bien, pensait Coquatrix en se frottant les mains.

— Voilà l'effet des idées nouvelles, lui disait tout bas Denizard. On commence déjà à manquer de respect à Votre Majesté.

Coquatrix organisa sur-le-champ des collèges électoraux, une chambre des pairs et une chambre des députés. Au bout de quinze jours la machine constitutionnelle fonctionnait déjà. Le peuple passait son temps à nommer des représentants, à assister aux séances, à s'occuper de ses droits politiques et à ne pas travailler; le désordre des choses allait son train, seulement il n'y avait pas encore d'opposition.

— Diable! pensa Coquatrix, il me faut une opposition; sans opposition, je suis perdu...

Il songea alors à Denizard, Denizard seul pouvait organiser une opposition formidable, managante; mais pour cela, il fallait d'abord le mécontenter... Coquatrix le destitua.

Ce qu'avait prévu le monarque ne manqua pas d'arriver. Denizard, furieux de ne plus être ministre, rassembla autour de lui les mécontents; il inventa des griefs, sema la calomnie, et intrigua si bien, que la nation des Amazoulous fut bientôt divisée en deux camps.

Coquatrix, retiré dans son palais, continuait à se frotter les mains.

— Ah! pensait Denizard, tu m'as destitué; eh bien! je rentrerai au ministère malgré toi... je te renverrai même du trône, si je peux... nous verrons. Denizard était le foudre d'éloquence de l'opposition; tous les jours il attaquait le cabinet de la vingt-neuvième lune, qui avait succédé à son adminis-

tration; il accusait le cabinet d'entretenir des relations avec les Dingalounous et de recevoir de l'argent des tribus ennemies. Mais, comme la loi ne pouvait ne se faisait pas assez promptement, il fonda, à l'aide d'un *prompteur* apporté d'Europe, un journal politique intitulé le *Défenseur des Opprimés*.

Coquatrix fit prendre sous main vingt *bonheurs* à ce journal, le soutint par une subvention déguisée. Trois mois après la fondation du gouvernement constitutionnel chez les Amazoulous, la nation, au grand étonnement, était tombée dans les horreurs de l'anarchie.

Voici ce qu'on lisait dans le *Défenseur des Opprimés*, sous la rubrique *premier Omphilos*:

« Le pays est sur une pente mauvaise; le ministère n'a ni doctrine, ni marche politique assurée; il va au hasard et vit au jour le jour... La situation de la 29 lune, bien loin de défendre les intérêts du peuple, est entravée d'une dégoûtante camarille, etc., etc. »

Puis Denizard, qui avait fait des vers en l'honneur du mariage de Coquatrix, composa une *Marseillaise* hottentote que le peuple hurlait le soir sur la place publique.

Un jour, Denizard rencontra le souverain Coquatrix, qui se promenait, jours vêtus de son vieux pantalon. La culotte courte de l'ex-ministre était usée par un service trop prolongé, il résolut de faire tomber le pantalon de son roi, et publia un *entre-feu* ainsi conçu:

« Est-il bien convenable que le chef d'un peuple libre, le roi d'un état constitutionnel, se distingue de ses sujets par de vains ornements qui ne sont en rapport avec nos mœurs et nos usages? L'ex-ministre Denizard, de l'Amazoulous n'oublie jamais la glorieuse administration, à dire le soin de se défaire de cette pompe inutile... Aussi, quoique d'origine pauvre, Denizard est Amazoulou par le cœur, etc., etc. »

Enfin l'opposition l'emporta. Le ministère fut renversé; mais Coquatrix de la réaction et poussa l'imprudence jusqu'à coup d'état... il promulgua l'édit par lequel il abolissait le gouvernement parlementaire et rétablissait le régime absolu; puis il attendit l'effet de sa proclamation.

Cinq pairs des Amazoulous et cinq députés, parmi lesquels se trouvaient Denizard, vinrent déclarer à Coquatrix que le peuple, fatigué de sa tyrannie, le mandait son abdication.

A cette nouvelle, Coquatrix eut envie de se jeter dans leurs bras, mais il continua... Il signa son abdication, déclarant le trône vacant et fut suivi par quinze soldats jusqu'à la frontière. Il apprit en route que Denizard avait proclamé roi.

Coquatrix se rendit au Cap; de là il écrivit à Denizard la lettre suivante:

« Mon cher ami,

« Je te remercie d'avoir si bien secondé mes projets. Je n'avais pu gouverner constitutionnel que dans l'espérance d'être mis à la fin mon trône le plus tôt possible; grâce à toi, je peux retourner en Europe épouser ta sœur. Sois heureux; règne longtemps à Omphilos, ou plutôt de retrouver un autre Denizard pour te remplacer. Cela te sera d'autant plus facile, que les Amazoulous connaissent à présent la tactique de l'opposition parlementaire. Adieu... je te lègue la divine Panda. »

Le roi, Sébastien Coquatrix Ier, et c'est fait notaire.

Si l'on veut savoir comment j'ai connu tous ces détails, je répondrai que j'ai rencontré dernièrement Coquatrix qui m'a raconté son histoire; il m'a offert une lettre de recommandation pour son beau-frère Denizard, et dans le cas où je serais tenté d'aller remplacer ce souverain constitutionnel, l'exercice de ses royales fonctions.

Les derniers troubles, les représentants des cinq puissances, ont réuni en conférence chez sir S. Canning. Après être convenus qu'il fallait trancher immédiatement la question, pour prolonger dans le Liban un état d'incertitude toujours plus pénible, ils ont décidé qu'il y avait lieu de se baser sur les rapports des agents du gouvernement ottoman que la Porte leur avait fait, et non point sur ceux de leurs consuls. En conséquence, à la suite de quelques débats, les cinq représentants sont d'accord sur le fond de la question, et se sont mis à rédiger chacun leur note. Toutes ces notes ont été envoyées hier au ministre des affaires-étrangères; celle de M. de Montigny est, dit-on, conçue dans les termes les plus énergiques; les quatre autres sont à-peu-près dans le même sens, et à-dire, vigoureuses dans la forme, sinon dans le fond. Elles portent en substance:

Relativement au gouvernement de la ville de Deir-el-Kamar, autrefois résidence de l'émir Béchir, et dont la population est composée de Druses et de Maronites, en égales proportions, il y serait nommé deux *vékils* ou gouverneurs, l'un druse et l'autre maronite, qui partageraient l'autorité; qu'un corps de troupes turques serait cantonné à quelque distance de la ville, que jamais, sous aucun prétexte, ces troupes pussent être entretenues aux frais du pays; que la Porte devrait choisir entre les deux *vékils*, le susdit commandant se chargerait pour l'un ou pour l'autre; enfin que les représentants admittaient point la nomination d'un *kaitb* ou député de la ville, que la Porte veut établir à Deir-el-Kamar pour y exercer l'autorité des *vékils*.

Relativement à l'indemnité, il a été convenu: que les Druses paieront aux Maronites 16,000 bourses (1 million florins), et les Maronites aux Druses 2,660 bourses (64,000 florins), ce qui ferait un excédant en faveur des Maronites de 13,340 bourses ou 900 mille florins; que cet excédant sera payé, soit en argent, soit en objets pillés, d'après leur valeur actuelle et non point d'après celle qu'ils avaient lorsqu'on en a frustré leurs propriétaires, comme le veut la Porte; que la répartition de l'indemnité sera faite par des agents turcs, sous le contrôle de la part des consuls européens; que l'on prie la Porte de veiller à ce que ses délégués ne détournent rien à leur profit de l'indemnité.

On a reçu par Marseille des nouvelles d'Alexandrie, du 22. Voici le résumé: toujours la même barbarie répulsive au génie chrétien, toujours le vieux fanatisme musulman en hostilité avec la civilisation moderne. A Constantinople, le sort des populations du Liban reste remis entre les mains de leurs ennemis, en dépit des puissantes protestations des consuls. A Alexandrie, une tourbe de misérables, complices de la police turque, poursuivent un meurtre de leurs huées.

Le cercueil, c'était celui de l'arménien Boghos-Bey, premier ministre du pacha, dont la mort est un grand événement en Egypte. La conduite et le caractère de cet administrateur ont donné lieu à de justes censures; mais on doit reconnaître qu'il possédait à un haut degré la pratique des affaires. Le vice-roi estimait surtout son habileté comme financier. Une anecdote fera comprendre tout le prix que Méhémet-Ali attachait à la possession de son premier ministre, et dans quels dangers il le jeta la perte du Law égyptien.

Un jour, le pacha outré contre Boghos dont on venait de lui annoncer une malversation vraie ou supposée, ordonna, dans un accès de colère turque, que le coupable serait couché dans un cercueil et jeté à la mer, à la façon des femmes infidèles; cet aimable Boghos-Bey, qui heureusement était riche, parvint à attendre le jour de ses bourreaux au moyen de cette séduction métallique à laquelle on résiste difficilement. Racheté de sa mort à 500 deniers comptants, il est amené et caché discrètement dans un de ses collèges, connu pour être de ses amis. A quel moment de là, Méhémet-Ali tomba dans une crise financière, pour parler un langage moins diplomatique, il trouva le fond de sa caisse vide. Comment faire? disait tristement le pacha. Ah! si j'avais cet excellent Boghos-Bey, il me tirerait de ce pas difficilement le collègue receleur de Boghos-Bey, vous parlez Boghos-Bey? mais, attendez, ajouta-t-il finement, il y aurait moyen. — De le resusciter. — Non, mais de le faire paraître encore vivant devant vous. — Ah! si cela était, quel empire... — Et quelques instans après, arrivait devant le pacha transporté de joie Boghos-Bey en chair et en os, qui venait encore une fois les finances du vice-roi.

RUSSIE.

ST-PETERSBOURG, 30 janvier. Un oukase impérial adressé au ministre dirigeant porte ce qui suit: Les Israélites du gouvernement de Kiew ne devront être admis dans la capitale de ce gouvernement que dans les cas les plus urgents. Ils ne pourront rester dans la ville que trois à quatre jours, après s'être pourvus auparavant aux portes de la ville de provisions de séjour. Tout Israélite qui sera surpris à Kiew sans provisions, ou qui y prolongera son séjour au-delà du terme fixé, sera considéré comme délinquant et puni d'après les lois. Les Israélites devront loger dans deux auberges spéciales, établies dans les deux faubourgs les plus écartés de la ville, et qui sont données à ferme, pour plusieurs années, à des chrétiens pour leur profit; ils sont également pendant leur séjour à Kiew placés sous la surveillance de la police.

S. A. S. le duc de Nassau a acheté ici un palais, qu'il habitera lorsqu'il viendra à St-Petersbourg.

SUÈDE ET NORVÈGE.

STOCKHOLM, le 30 janvier. Notre inquiétude continue. Le roi est cruellement malade. Hier après-midi, après vomitif, S. M. se sent mieux, plus calme, et ayant tous ses sens. A 10 heures, la reine est revenue, mais comme vous le voyez par le bulletin royal, S. M. a dormi depuis minuit. La famille royale, le maréchal du royaume, comte Brahe, et les quatre médecins qui soignent le roi, sont allés dans les grands appartements rassembler les ministres d'état, les membres du conseil royal, les chefs des administrations civiles et militaires, pour s'informer de la santé du roi. Depuis samedi, il y a eu dans l'établissement, à 11 heures chaque jour, des prières pu-

bliques pour le royal malade, et auxquelles ont pris part S. A. R. le prince royal, ainsi que ses trois fils aînés. La consternation est répandue partout, et toute la population ne s'occupe que de cette maladie qui est venue l'accabler; tous les cœurs forment des vœux pour le rétablissement du roi.

9 heures du soir. Le bulletin n° 14 de 5 heures du soir dit: En se réveillant ce matin à 10 heures, le roi était sans fièvre et a pris avec appétit quelques cuillerées de bouillon, mais cette après-midi S. M. se plaint de faiblesse et d'une forte douleur au pied droit.

ITALIE.

MILAN, 30 janvier. Comme il a déjà été annoncé, l'escadre sarde est sortie ces jours-ci du port de Gênes contre Tunis. On n'ajoute pas grande importance à ce mouvement, parce qu'on sait que les différends qui ont fait armer la Sardaigne se trouvant en voie d'accommodement, le bey est disposé à céder quant à l'essentiel. Il ne s'agit plus que de quelques clauses que la Sardaigne prétend appuyer par une démonstration armée. Au surplus on ne doute point que le bey ne se soumette à tout. Aussi regarde-t-on l'expédition de la flottille sarde moins comme une expédition de guerre que comme un tour pour exercer ses marins.

FLORENCE, 31 janvier. On vient de découvrir de nouveaux momens étrusques très-intéressants, dans les environs de Cortona; c'est un édifice de construction cyclopéenne, composé de six compartimens divers.

SUISSE.

BERNE, le 5 février. On connaît maintenant le texte de la dépêche de M. Guizot, communiquée le 19 janvier au président du directoire suisse, par M. le comte Reinhard, chargé d'affaires de France. Elle porte en substance que les démonstrations qui ont eu lieu à Londres, lors du séjour de M. le duc de Bordeaux, prouvent qu'on ne peut plus envisager ce prince comme un jeune homme malheureux et inoffensif, mais comme un prétendant qui s'est constitué le centre des menées et d'entreprises criminelles, et que, dans les pays amis ou alliés où M. le duc de Bordeaux recevrait des hommages officiels ou serait considéré comme prétendant, la présence des représentants de la France ne pourrait se concilier avec des manifestations offensantes pour leur gouvernement, et cesserait par conséquent d'être possible.

Le président du vorort, M. Siegwart-Müller, a répondu, dit-on, que la confédération suisse attache un trop haut prix aux relations amicales de la France, pour ne pas tenir compte éventuellement du désir manifesté par le cabinet des Tuileries.

A cette occasion, le journal, organe de la caste aristocratique déchue de Berne, s'élève contre la démarche du chargé d'affaires de France, et dit qu'il est à espérer que le président du vorort aura repoussé avec énergie les prétentions de la branche cadette, qu'elle trouve aussi inconvenantes qu'insolides à l'égard d'une nation indépendante et neutre. Dans tous les temps, la Suisse a été un asile pour les malheureux, sans distinction d'opinions; et sans doute qu'elle tiendrait à l'honneur d'accueillir le jeune prince, arrière-petit-fils du bon Henri, et lui rendrait les hommages dus à son rang et à sa naissance.

ESPAGNE.

MADRID, le 4 février: Le ministre de la guerre, M. Mazarredo, vient d'envoyer au commandant militaire d'Alcoy l'ordre de fusiller les individus qui ont été pris les armes à la main, dans l'émeute dont cette ville a été tout récemment le théâtre. Le ministre lui recommande de ne se laisser arrêter par aucune considération, et de ne pas craindre les représailles dont les insurgés d'Alicante pourraient le menacer.

On fait courir le bruit que des signes de mécontentement se manifestent parmi les troupes que l'on a envoyées dans la province d'Alicante. Le fait est, que les soldats de la classe de 1839 réclament leurs congés. Mais il n'y a, dans cette demande, rien qui doive inquiéter le gouvernement.

On a aussi répandu le bruit que la ville de Carthagène s'est soulevée; mais on croit ce bruit sans fondement.

J'ai sous les yeux la proclamation des insurgés d'Alicante dont la publication a été défendue par le ministre de l'intérieur. Je pourrais vous en donner la traduction; mais je crois la chose inutile: ce document est écrit dans le style propre aux révoltés d'Espagne, c'est-à-dire qu'il est plein d'enflure et de menaces. On y compare le ministère à l'esprit des ténèbres, et, pour prouver la justesse de la comparaison, on ajoute qu'il est fils du mensonge, qu'il a insulté l'Espagne, etc. Puis vient un dithyrambe sur la gloire d'Alicante et sur la mission qu'elle a reçue de renverser les tyrans! La proclamation se termine, comme de juste par un appel aux armes.

Où je me trompe fort, ou cette levée de bouilliers n'aura pas de suites graves. Le gouvernement est décidé à agir avec vigueur; le décret du ministre de la guerre, dont je vous ai parlé au commencement de ma lettre, le prouve assez. Seulement il est à craindre qu'il n'aille trop loin, et qu'il ne pèche par excès de fermeté comme d'autres ont péché par excès de faiblesse.

(Correspondance.)

— Au moment de partir pour Alicante à la tête de ses troupes, le général Cordova a été remplacé; on ignore pour quel motif.

ANGLETERRE.

Chambre des lords. — Séance du 6 février. — Le lord-chancelier ouvre la séance à cinq heures. Lord Clarendon. Vendredi prochain, je demanderai au ministre des affaires étrangères quelques explications sur des événements qui ont eu lieu récemment en Espagne, et sur l'influence qu'ils pourraient exercer sur la Grande-Bretagne.

Lord Clarendon. S. M. la reine a annoncé dans son discours d'ouverture de la session que tous les peuples seraient admis à profiter du commerce établi avec la Chine; cependant le traité ne fait pas mention de cet objet important; comme cette mesure est très-honorable pour le gouvernement de S. M., il me semble que ce point n'aurait pas dû être passé sous silence.

En ce qui concerne les réglemens qui sont joints au traité, je reconnais qu'ils ont été rédigés dans un esprit qui montre qu'on a eu égard aux coutumes des Chinois. Mais je voudrais savoir si nos agents auront le droit de forcer les Chinois à exécuter ces réglemens. Il est dit dans une des clauses du traité que les dettes contractées par des Anglais en Chine seront payées conformément aux lois que le gouvernement anglais établira. A-t-on déjà fait un code pénal? Je désire aussi savoir si les consuls anglais répondront des droits dus par des négocians au gouvernement chinois.

Le comte d'Aberdeen. Les réglemens font partie intégrante du traité. Il sera fait un code pénal par le gouvernement et le conseil de Hong-Kong; les consuls répondront des droits d'entrée de marchandises des usages du gouvernement chinois; mais ils ne pourront marcher à l'aventure, on leur délivrera les papiers du bord, et ils ne les rendront qu'après que les droits auront été acquittés, et que la quittance leur aura été présentée. Si le traité ne fait pas mention des nations européennes, je crois qu'il en est question dans un traité supplémentaire, signé par sir H. Pottinger, mais je n'en ai pas encore reçu copie.

Le duc de Wellington, en réponse à quelques questions de lord Monteagle, a déclaré, au sujet de la question du renouvellement de la charte de la banque, que les services d'un comité ne seraient pas nécessaires. La chambre est saisie de renseignements suffisants à ce sujet. Le gouvernement n'est pas disposé à déposer quant à présent des papiers sur le bureau. La banque d'Irlande sera traitée d'après le même principe que la banque d'Angleterre. Le noble duc a ajouté qu'il ne voyait pas d'empêchement à ce que les lois des pauvres d'Irlande fussent examinées pendant la session. — La chambre s'est ajournée à jeudi.

Dans la séance du 7 février, de la chambre des communes, lord Palmerston s'est levé et a dit: Attendu les déclarations non satisfaisantes, récemment faites dans un autre lieu au nom du gouvernement, relativement aux négociations entre l'Angleterre et la France sur le traité pour l'abolition de la traite, j'ai l'intention de demander, le 19, qu'une humble adresse soit présentée à la reine, pour lui faire part de l'horreur profonde inspirée par la traite au peuple anglais, et pour prier S. M. de ne consentir à aucune altération ni modification d'aucun des traités en vigueur avec des pays étrangers, qui pourraient tendre à faciliter la perpétration d'un crime aussi détestable.

Sir J. Graham a déclaré que le gouvernement n'a pas l'intention dans cette session, de demander de nouvelles allocations d'argent pour l'éducation du peuple.

Dans la séance du 8, la chambre des communes a rejeté par 202 voix contre 68, la motion de lord Ashley, tendant à ce que le gouvernement fit mettre en liberté, les Améens du Sciude, que lord Ellenborough fait retenir prisonniers aux Indes.

Dans la même séance, lord Palmerston a annoncé qu'il ajournerait la motion qu'il avait annoncée hier au sujet de la traite.

— On a reçu le supplément du traité conclu le 18 octobre avec la Chine. D'après le § 8 de ce supplément, toutes les nations qui jusqu'à présent, ont entretenu des relations commerciales avec le port de Canton, seront admises sous les mêmes conditions que la Grande-Bretagne dans les cinq ports suivans: Canton, Funschowfoo, Amoy, Ningpo et Sanghui.

— Le procès de M. O'Connell marche maintenant assez rapidement vers son terme. L'audition des témoins à décharge a été épuisée dans la séance de mardi et n'a présenté aucun incident remarquable. La réplique du solliciteur-général occupera une ou deux séances, le résumé du président à-peu-près autant. Il est possible que le jugement soit rendu samedi ou lundi.

PORTUGAL.

D'après une correspondance particulière, datée de Lisbonne, 24 janvier, le senor Teran, chargé d'affaires d'Espagne, a fait au nom de son gouvernement des démarches officielles pour obtenir l'expulsion d'Olozaga du territoire portugais. Cette demande a été l'objet d'une longue discussion dans le sein d'un conseil des ministres, qui a eu pour résultat la détermination qu'il sera permis à Olozaga de résider en Portugal aussi longtemps qu'il se tiendra tranquille, et qu'il ne justifiera pas par ses actes l'accusation portée contre lui, de s'être engagé dans des machinations politiques. Quoi qu'il en soit, le cabinet portugais a jugé qu'il serait par trop impolitique d'accroître le blâme qu'il s'est déjà attiré, lors de l'expulsion d'Espartéro, par une mesure du même genre à l'égard d'Olozaga. Les termes dans lesquels Gonzales Bravo a fait cette demande ont été d'ailleurs trop peu mesurés pour que le gouvernement portugais ait pu y faire droit. Dans la note remise à ce gouvernement, Gonzales Bravo s'est oublié au point de dire en propres termes: Le gouvernement de S. M. catholique exige l'éloignement d'Olozaga, etc. Un pareil langage devait nécessairement manquer son but. Avec un peu plus d'habileté, Gonzales Bravo aurait, selon toutes les probabilités, obtenu l'expulsion d'Olozaga. Or, ce qu'il n'a pas obtenu par des voies de concession, il l'obtiendra encore moins par des menaces d'invasion. Il est de fait que Narvaez trouve chez lui trop de besogne pour les 50,000 hommes dont il dispose, pour penser un instant à des démonstrations sérieuses contre le Portugal. Le lendemain de la remise de cette note, le senor Teran a cessé ses fonctions diplomatiques, le nouvel ambassadeur Carnerero étant attendu à Lisbonne d'un moment à l'autre.

Il n'est guère probable que le gouvernement espagnol renouvelle sa demande au sujet d'Olozaga.

FRANCE.

PARIS, 10 février. La proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités sera examinée lundi prochain dans les bureaux de la chambre. Le ministère ne veut pas s'opposer à la lecture; mais il combattra la prise en considération en séance publique.

C'est M. Thiers qui est le promoteur de cette proposition. Il s'était d'abord adressé à M. Ganneron qui en a fait une tout-à-fait identique en 1842; mais M. Ganneron, qui est en ce moment à la tête d'un grand établissement industriel et commercial, a refusé de se mettre en avant.

M. Ducos, auquel on s'est adressé ensuite, a également décliné cet honneur, et ce n'est qu'après ce double refus que la mission a été proposée et acceptée par M. de Rémusat.

Le ministère aura, à cette occasion, un rude assaut à soutenir; s'il en sort victorieux, l'opposition reviendra à la charge à propos des fonds secrets, qui ne seront demandés à la chambre qu'après la discussion publique de la question des incompatibilités.

— Les interpellations qui devaient être adressées au ministère à l'ouverture de la séance, à l'occasion de l'incident qui a déterminé la démission de M. de Salvandy, n'ont pas eu lieu. Les membres les plus influents de chaque nuance d'opposition ont été unanimement d'avis, de les ajourner jusqu'au moment où se discutera la prise en considération de la proposition de réforme, déposée par M. de Rémusat. M. de Salvandy annonçait aujourd'hui qu'il était tout disposé à s'expliquer. Nous regardons, en effet, l'affaire de M. de Salvandy comme un des plus importants arguments en faveur de la proposition de M. de Rémusat. — On demandait à la salle des conférences ce qui avait été pu-

blé sur l'entrée prochaine de MM. Hippolyte Passy et Dufaure dans le cabinet. Nous croyons qu'il n'a jamais été question de la retraite de M. Guizot. M. Guizot, c'est le cabinet du 29 octobre tout entier. Sans lui, le cabinet n'aurait aucune chance de vie.

Ce qui est plus certain, c'est le projet de M. Martin (du Nord) d'avoir un siège inamovible à la cour de cassation, et le désir qu'il aurait peut-être M. Guizot de donner la portefeuille de la justice et des cultes à M. Dufaure. Mais l'honorable député de Saintes n'est pas disposé à l'accepter. C'est du moins ce qu'affirment ses amis. (Courrier Français.)

La question des chemins de fer fait presque oublier à la Chambre les affaires d'Espagne. On disait aujourd'hui qu'il avait été résolu que le gouvernement, prenant en considération l'état d'avancement de la ligne du Nord, demanderait à être autorisé à l'achever, jusqu'à la pose des rails inclusivement. D'ici là, les questions s'éclairciront, et l'on décidera s'il convient que le gouvernement exploite lui-même ou afferme, en mettant à la charge des fermiers la fourniture du matériel roulant.

Ainsi M. Lacave-Laplagne aurait obtenu la victoire; car ce qui le préoccupait n'était pas de savoir si l'état serait chargé ou non de l'exécution, mais il prétendait que le trésor ne pouvait prendre à sa charge plus de 30 millions par an pour la continuation des chemins de fer, et il paraît que cette somme suffirait à ne s'occupant que du chemin du Nord.

On sait, du reste, que l'exécution directe de cette ligne « politique », comme a dit M. Martin (du Nord), a toujours été le rêve du château, et si la chambre y consent, ce rêve se trouvera réalisé.

Quelques personnes disaient que l'on insistait encore pour que le chemin de Vierzou et celui de Tours, dont les travaux ont aussi atteint un certain degré d'avancement, fussent achevés au compte de l'état, mais on n'est affirmatif que pour le chemin du Nord.

MM. Guizot, Duchâtel et Dumon appuyaient surtout, dit-on, l'exécution de la ligne du Nord par l'état, qu'ils ont fait triompher en partie, dans le conseil du moins, car la chambre peut encore défaire tout cela.

Dans la séance administrative du 7, le conseil d'état devait s'occuper d'un appel comme d'abus dirigé contre M. l'archevêque de Paris, mais on annonce que la décision et la discussion sur les projets de lois sur la propriété des modèles et dessins de fabrique et sur les livrets, a absorbé la séance entière, et que peut-être la question ne sera pas examinée à la séance de demain. Cet appel comme d'abus est formé par M. le baron Fréteau de Penry, conseiller à la cour de cassation et les autres membres du conseil de fabrique de Saint-Louis d'Antin, contre une décision de l'archevêque, du 2 octobre 1842, qui révoque de leurs fonctions les membres de la fabrique de cette église, et leur nomme des successeurs. La question principale que soulève cet appel comme d'abus, est de savoir si, en supposant mal fondée la décision de M. l'archevêque, c'est par la voie de l'appel comme d'abus qu'il doit être procédé, ou si, au contraire, c'est par la voie de simple appel devant le ministre que la manière concerne.

Les droits des évêques, sur la composition des conseils de fabriques, sont-ils une simple délégation du pouvoir royal, contre l'usage illégal de laquelle on puisse recourir à l'autorité supérieure du ministre, et, en cas de droits blessés, du ministre au roi en son conseil; telle est la question neuve que présente l'affaire soumise au conseil d'état. On affirme que le comité de législation aurait émis l'avis que tous les actes d'autorité des évêques sur l'administration du temporel des églises, ne sont que des actes de délégation du pouvoir royal, et non des actes propres d'autorité épiscopale, de la nature de ceux qui peuvent, en cas de violation de droits, donner lieu à un appel comme d'abus. Quand la décision du conseil d'état sera rendue publique, nous la ferons connaître.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 10 février. Dans sa séance d'hier, le sénat a adopté le projet de loi relatif au droit d'enregistrement sur les actes de naturalisation, et celui tendant à retirer de la circulation les pièces d'argent du royaume des Pays-Bas. Le sénat a ensuite entamé la discussion des articles du budget de l'intérieur, qui est arrivée au chapitre relatif à l'enseignement.

M. Rochussen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas près du gouvernement belge, et descendu vendredi à l'hôtel de Belle Vue, de retour de La Haye.

VARIÉTÉS.

MISSIONS PROTESTANTES DANS L'AFRIQUE MÉRIDIIONALE.

(Suite — Voir notre n° du 8 février.)

Cependant il était impossible de maintenir la station dans l'endroit où elle se trouvait alors. Le pays n'offrait aucune ressource, et une population de quelque importance ne pouvait y vivre. On fut obligé de pousser une reconnaissance du côté du nord, sur le territoire des Damaras. L'état de son chariot demandait des réparations urgentes; il les exécuta lui-même en se fabriquant un soufflet avec la peau d'un porc, et organisant une espèce de forge. Quand des préparatifs furent achevés, il se mit en route avec trente indigènes, à la tête desquels marchaient l'Africain et son frère Pitus. Le pays qu'ils parcouraient était d'une stérilité extrême, et il fallait s'ouvrir une route au milieu de sables qui fatiguaient le regard. Le quartz et le mica abondaient sur tous les points; la pierre à fusil couvrait de vastes parties de terrain. On voyait fuir au loin des troupeaux d'élan et d'antilopes, parfois des zèbres et des compagnies de girafes. Les rhinocéros étaient plus rares et les buffles avaient presque disparu. La chasse défrayait les besoins de la caravane; on se nourrissait de la chair des zèbres et des girafes. Quand les chasseurs de la troupe avaient abattu l'un de ces animaux, on passait la journée à la déconner en tranches menues, qui, étendue sur les buissons, séchaient presque immédiatement. On mangeait d'abord les meilleurs morceaux, puis quand la faim devenait plus pressante, on se rabatissait sur les autres, qui avaient parfois la dureté du cuir. Il fallait battre cette viande entre deux pierres et la faire cuire ensuite à petit feu dans des cendres chaudes; encore ne cédait-elle pas facilement sous la dent; et plus d'une fois M. Moffat sortit de ces

repas avec la mâchoire endolorie. Une petite provision de café qu'il avait apportée fut pour lui un grand soulagement. L'eau était rare, et presque toujours les lions occupaient les bords des étangs. Un jour, la caravane marchait dans un ravin que tapissaient de belles euphorbes fleuries, lorsqu'un naturel recueillit dans les fentes du rocher des rayons du plus beau miel. Ce fut un cri de joie dans la troupe, et un régal inusité. Ce plaisir fut chèrement expié. Une heure après, tous ceux qui avaient mangé de ce miel se plaignaient d'un grand feu d'entrailles: ils étaient empoisonnés. Les fleurs de l'euphorbe sucées par les abeilles avaient communiqué au miel leurs qualités vénéneuses. Cette indisposition n'eut pas cependant des suites plus funestes. Le missionnaire en fut quitte pour quelques vertiges.

Après avoir visité divers postes de Namaquas, qu'il trouva livrés à une barbarie profonde, M. Moffat prit le parti de revenir sur ses pas, sans avoir trouvé aucun site qui fût favorable à ses desseins. Tout ce pays était dévasté, nu, solitaire. Un jour, il vint camper dans un lieu auquel se rattachait une curieuse histoire. Là, auprès d'une fontaine s'élevait un acacia épineux, dont le feuillage formait un dôme touffu: un jeune garçon vint un jour s'asseoir sous son ombre, et s'y endormit. A son réveil, un spectacle affreux frappa son regard. Tout près de lui, une girafe broutait les jeunes pousses de l'arbre, tandis qu'à quelques pas plus loin, un lion, rampant comme un chat, s'appretait à fondre sur sa proie. Après l'avoir épia pendant quelques instants, le lion fit un bond et s'élança à la tête de la girafe, qui, par un instinct du danger, détourna son col majestueux. Ce mouvement la sauva; la bête féroce manqua son but, et emportée par l'élan, elle alla retomber sur le dos, au milieu des épines de l'acacia, tandis que la girafe s'élançait au galop à travers la plaine. Quant à l'enfant, il eut encore la force de s'échapper et de courir jusqu'au village. Quelques jours après, on vit des aigles voler en tournoyant au-dessus de l'arbre, ce qui indiquait la présence d'un cadavre. Les naturels accoururent et ils trouvèrent le lion qui s'était enfoncé dans les épines de l'arbuste et y avait trouvé la mort. Ordinairement, c'est par le train de derrière que le lion attaque la girafe. Il s'élançait sur son dos, et fixant ses griffes puissantes dans les chairs, il parvient jusqu'au cou, l'attaque avec les dents, et fait rouler la girafe sur le sol. Quand la girafe est robuste, elle parvient à se débarrasser de son ennemi et à le fouler aux pieds. Parmi celles que la caravane de M. Moffat fit tomber sous ses balles, il s'en trouva deux qui portaient encore sur les épaules et sur le dos les marques des griffes et des dents du lion, ce qui prouvait qu'elles avaient pu échapper à ses attaques.

Le lion est l'incident obligé des voyages dans l'intérieur de l'Afrique. M. Moffat cite plusieurs rencontres qu'il eut avec ce terrible animal; c'est presque toujours dans le voisinage des étangs et des fontaines qu'on en rencontrait, et plusieurs hommes de la troupe faillirent tomber sous sa dent meurtrière. Une nuit, on bivouaquait sur les bords d'un petit lac, et la prière du soir venait d'être achevée, quand un rugissement terrible se fit entendre. A l'instant, l'épouvante se répandit dans le campement. Les bœufs qui passaient dans la plaine se précipitèrent en désordre dans diverses directions, et soulevèrent sous leurs pieds des tourbillons de poussière. On eut toutes les peines du monde à les ramener, tant leur terreur était grande. Le cri du lion les jeta dans un tremblement nerveux, qui se prolongea pendant plusieurs heures. Cela s'explique: le lion est le véritable souverain de ces solitudes; il y règne par le droit de la force, et les autres animaux éprouvent tous à son approche le sentiment de leur infériorité. Du reste, les voyageurs qui ont traversé l'Afrique s'accordent à célébrer la générosité du lion et ses mœurs fières et nobles. Il est un trait que M. Moffat rapporte le premier et qui est fort curieux, c'est celui du respect que ces animaux ont pour l'âge. Un vieux lion, quand il est en chasse avec des lions plus jeunes que lui, a toujours le choix du gibier. Quand la proie paraît, le vieux l'attaque; les jeunes se couchent sur le gazon. Le combat terminé, ordinairement le lion vainqueur se repose; les autres respectent ce repos et se tiennent à quelque distance. Ensuite commence le repas, que le vainqueur quitte et reprend, sans que les autres animaux sortent de leur réserve. Ce n'est que lorsque le vieil athlète a complètement abandonné la proie, que les jeunes lions se jettent sur le cadavre, et en un instant l'achèvent. En d'autres occasions, si un jeune lion a saisi la proie, et qu'un vieux lion paraisse, le jeune abandonne son butin, et attend que le vieux ait pris sa part du festin. Voilà ce que l'Africain, dans sa langue pittoresque, appelle avoir de meilleures mœurs que les Namaquas. En effet, les Namaquas abandonnent les vieillards sur les chemins, quand ils ne peuvent plus se rendre utiles, et Moffat fit la rencontre d'une femme cassée par l'âge, que sa famille, avait ainsi délaissée. Elle appelait la mort; mais les lions eux-mêmes ne voulaient pas de sa dépouille; elle était trop maigre.

L'Africain se plaisait à raconter une foule d'anecdotes au sujet du lion. Un jour qu'il passait sur la crête d'une colline, il aperçut un troupeau de zèbres groupé sur un rocher qui s'élevait de dix pieds environ au-dessus de la plaine, et présentait une surface polie et escarpée. Un lion avait aperçu cette proie, et il rôdait autour du rocher, cherchant à s'élancer sur l'étalon qui marche toujours en tête des zèbres. Pour parvenir jusque-là, il eût fallu faire un long détour qui aurait donné à ces animaux le temps de battre en retraite. La seule ressource qui resta au lion, c'était de gravir d'un bond le rocher, et du deuxième bond de se jeter sur le zèbre. Le lion prit son élan, mais il resta court, sa tête seule s'éleva au-dessus de l'escarpement, et il put voir au loin fuir et détalier sa proie. Il revint à la charge avec aussi peu de succès, et semblait en désespérer quand deux autres lions arrivèrent. L'Africain prétendait qu'ils firent conseil, échangèrent des rugissements, examinèrent les lieux avec attention, puis en s'aidant l'un l'autre ils parvinrent au sommet du rocher et reprirent leur chasse.

(La suite à un prochain numéro.)

Koninkl. Nederd. Schouburg.

Op Dingsdag 13 Februarij 1844 (N° 30 in het abonnement.)

MENSCHENJAAT EN BEROUW,

tooneelspel in vijf bedrijven.

Gevoelgd door:

De Huisnecht en de Baron, oorspronkelijk blijspel met zang, in één bedrijf. De handlung precies ten half ZEVEN uren.

Théâtre-Royal-Français.

Jeu di 15 février.

PAR EXTRAORDINAIRE ET A LA DEMANDE GÉNÉRALE Places fixes, disponibles, entrées de faveur généralement supprimées.

La huitième représentation de:

LA REINE DE CHYPRE,

grand opéra en cinq actes.

Vu la longueur du spectacle on commencera à SIX heures.

Samedi 17. ROBERT-LE-DIABLE.

Musique de Meyerbeer, paroles de M. Scribe.



POMMADE DU BARON DUPUYTREN,

Chirurgien-en-chef de l'Hôtel-Dieu à Paris. Préparée par MALLARD, pharmacien à Paris.

Cet agréable cosmétique par ses propriétés toniques arrête promptement LA CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. pot 1 fl. 25 c. Dépôt chez M. Crémant, coiffeur à La Haye.



6283. L'Assemblée Générale de la Société des Batiments à Vapeur, entre le Havre et la Hollande, est fixée au Dimanche 10 Mars prochain, et aura lieu au domicile de la Société au Havre.

Mlle. BELLENS,

Molstraat, près le Papenstraat, N.° 212.

A l'honneur d'annoncer aux Dames, qu'elle vient de joindre à son magasin de Nouveautés, tout ce qui concerne les Applications, Dentelles de Bruxelles, Points d'Alençon, Blondes, ainsi que toutes les Broderies aux Points d'Armes, etc., anciennes modes (on les refait en Berthes, Plastrons, Cardinaux, Echarpes, Barbes, Colerettes et Mouchoirs de poche.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 10 Février.

	COURS	OUVERT.
	9 fév.	
Dette active	5	100 1/2
Dito d. to.	2 1/2	55 1/2
Dito des Indes	5	99 1/2
Syndicat	4 1/2	95
Dito	3 1/2	80 1/2
Société de Commerce	4 1/2	140 1/2
Dito nouvelle	4 1/2	—
Emprunt de 1836	4	—
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	96 1/2
Dito de Harlem	7 1/2	—
Dito de Rotterdam	7 1/2	72
Act. du lac de Harlem	5	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	—	108 1/2
Dito dito 1826 & 1829	5	—
Inscript. au Grand Livre	6	—
Certificats au dito	6	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	99 1/2
Emprunt de 1840	4	91 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	90 1/2
Passive	5 1/2	6
Dette différée à Paris	7 1/2	7 1/2
Ardoins	5	21 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	—
Dito métalliques	5	—
Dito dito	2 1/2	—
Angleterre. Cons. Ann.	3	—
France. Inscriptions au Grand-Livre	3	—
Pologne. Actions 1836	7	—
Bresil. Cons. Ann.	5	—
Portugal. Obligations à Londres	2 1/2	48 1/2

Bourse de Paris du 9 Février.

	COURS	OUVERT.
	8 fév.	
Cinq pour cent	—	124 95
Trois pour cent	—	81 90
Emprunt Ardoins	—	31
Anc. différé	—	—
Nouv. dito	—	—
Passive	—	5
Naples. Certificats Falconet	—	106 60
Pays-Bas. Dette active	2 1/2	55 1/2
Dette active	5	107
Dito	3	—
(Banque belge)	—	670 00
Etats-Unis. Obligations de la Banque	—	—

Du 10 Février.

Du 9 Fév.

France. Cinq pour cent	—	125 28
Trois pour cent	—	81 85
Emprunt Ardoins	—	31 1/2
Anc. différée sans	—	—
Nouv. dito	—	—
Passive	—	5
Naples. Certificats Falconet	—	106 00
Pays-Bas. Dette active	2 1/2	55 1/2
Dette active	5	—
Dito	3	—
(Banque belge)	—	672 50
Etats-Unis. Obligations de la Banque	—	—

Bourse d'Amers du 10 Février.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % ». 21
Dette différée ancien, ». — Passive, 5 % ». — Lots de Hesse, 68
Cours après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 21 P., 20 1/2. — Primes
21 1/2 dont 1 et P.

Bourse de Londres du 9 Février.

3 % Consol. 97 1/2. — 2 1/2 % Holl., 55 1/2. — 5 % 101 1/2. — 5 %
Emp.) ». — Esp. 5 % 23 1/2. — Id. 3 % ». — Port. 5 % ». —
5 % ». — Russes, ».

Adespte: Sur Amsterdam, à vue 12 à 12 1/2 %, à 3 mois 12 à 12 1/2 %
terdam 12 à 14 1/2 %.

LA HAYE, chez Léopold Leberberg, Laga Nieuw.